

---

Adresse de la société populaire de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 90;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15153\\_t1\\_0090\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15153_t1_0090_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

## 7

**La société populaire de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, félicite la Convention nationale sur les victoires multipliées remportées par les armées de la République sur l'infâme coalition, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les sceptres et les trônes des tyrans tombent en poussière aux pieds de la liberté et de l'égalité.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (18).**

[*La société populaire de Fougères à la Convention nationale, le 12 thermidor an II.*] (19)

Citoyens Représentans,

L'héroïsme qui vous caractérise a su monter le peuple français à un degré d'énergie qui le fait triompher des tyrans de l'Europe. Si les victoires sont le fait de la valeur des soldats et de l'habileté des généraux, c'est à ceux qui savent exalter le naturel guerrier des uns et discerner la capacité des autres qu'est dû le premier mérite du triomphe. Des avantages constants, une supériorité décidée, sur des ennemis nombreux et aguerris ne peuvent être l'effet des faveurs de la fortune. C'est à la bonté des plans; c'est à la sagesse des mesures, c'est aux combinaisons scavantes du premier régulateur que nous devons d'abord les rapporter. Les hommes sont tels que le gouvernement les fait, bons ou mauvais, lâches ou courageux, fanatiques ou raisonnables. En mettant à l'ordre du jour la pratique des vertus, en déclarant la guerre aux vices, en punissant les traîtres et les lâches, en récompensant la valeur et en consacrant à l'immortalité les traits qui les caractérisent, vous avez signé l'arrêt de mort des tyrans, préparé les triomphes des armées, vaincu à Fleurus et fondé la République sur des bases indestructibles. Que les Romains vantent la conquête du Monde; que les Grecs célèbrent leurs victoires sur les despotes de l'Asie ! L'éclat de leur grandeur passée s'abaisse et s'évanouit devant le fruit de votre ouvrage. Soutenir la guerre contre vingt nations puissantes et belliqueuses est un fait que la postérité aura peine à croire; car vaincre avec les seules ressources territoriales de la France est un phénomène incroyable; rien de plus vrai néanmoins ! Le Rhin et la Moselle, la Sambre et la Meuse, la Lys et l'Escaut teints du sang des oppresseurs du Monde, ces campagnes de la Belgique et du Palatinat jonchées des cadavres de leurs esclaves, l'attestent avec une évidence qu'on ne peut révoquer en doute.

Représentans, c'est à votre génie créateur, c'est à la vigueur de vos lois, c'est à l'impulsion rapide donnée à la machine révolutionnaire que sont dus tous ces prodiges. La société populaire régénérée de la commune de Fougères, pénétrée de ces vérités, exprime aux auteurs de la gloire

(18) P.-V., XLIV, 216.

(19) C 320, pl. 1313, p. 51.

et de la prospérité des armées de la France les sentimens et de son admiration et de sa vive gratitude et compte qu'à l'aide de leur vigilance et de l'activité de leurs efforts, le Peuple français verra les sceptres et les trônes des tyrans tomber en poussière aux pieds de la Liberté et de l'Egalité.

Vive la République. Vive la Convention.

MARTIN (*président*), NATUREL, HUCHET (*secrétaires*).

## 8

**Les citoyens composant la commune et la société populaire de Franciade, département de Paris, informent la Convention nationale qu'ils ont célébré la fête du 14 juillet, et envoient les détails de cette fête.**

**Insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (20).**

[*La commune et la société populaire de Franciade, ci-devant Saint-Denis, à la Convention nationale, s.d.*] (21)

Législateurs,

La commune et la société populaire de Franciade, animées toujours des mêmes sentimens qu'elles ont manifesté dans toutes les circonstances, vous adressent le procès-verbal de la fête que nous avons célébrée à l'époque mémorable du 14 juillet, heureuse époque dont vous avez consacré le souvenir qui a posé la première pierre de l'édifice de la Liberté publique.

Les républicains de Franciade, persuadés que des tableaux mis en action sont des moyens sûrs pour former la jeunesse, ont conçu le projet d'une fête vraiment Républicaine, fête qui, en développant le courage naissant de nos jeunes enfants soldats avant l'âge, a produit une impression dans leurs jeunes cœurs, qui durera autant que leur existence. La manœuvre énergique de ces, jeunes adolescents, dont le plus grand nombre sont moins âgés que les Bara et Agricol Viala, nous a manifesté une impatience marquée de marcher sur les traces de leurs aînés.

Pour célébrer ce jour mémorable, et les victoires remportées par les armées de la République française, nous avons construit 1°. La représentation de cet exécrationnel monument du despotisme connu sous le nom de Bastille, sur la place de Guillaume Tell.

2°. La représentation du fort de Charleroi tracé d'après le dessin de Vauban, sur l'emplacement de la porte Pontoise. Le plan de cette fête étant connu, les citoyens et citoyennes de cette commune se rappelant les travaux de la première fédération, s'empressèrent à l'exécution de ce projet, et dans l'espace de six jours les travaux furent terminés, et les jeunes Républicains dressés à la manœuvre.

(20) P.-V., XLIV, 217.

(21) C 319, pl. 1304, p. 12.